Sourate N° 88 : Al-Ghâshiya - L'Enveloppante

(mecquoise, nombre de versets : 26, ordre chronologique : 68)

سُورَةُ الْغَاشِيَةِ

Nous avons déjà mentionné lors de l'exégèse de la sourate précédente que le Prophète ﷺ récitait cette sourate lors de la prière des deux fêtes et du vendredi.

On rapporte aussi qu'An-Nu'mân Ibn Bashîr ﷺ fut interrogé en ces termes : « Quelle sourate récitait le Prophète ﷺ le vendredi, en plus de la sourate Al-Jumu'a ? » Il répondit : « Sourate Al-Ghâshiya. »[1373]

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ
﴿ هَلْ أَتَاكَ حَدِيثُ الْغَاشِيَةِ ﴿١﴾ وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ خَاشِعَةٌ ﴿٢﴾ عَامِلَةٌ نَّاصِبَةٌ ﴿٣﴾ تَصْلَىٰ نَارًا حَامِيَةً ﴿٤﴾ تُسْقَىٰ مِنْ عَيْنٍ آنِيَةٍ ﴿٥﴾ لَّيْسَ لَهُمْ طَعَامٌ إِلَّا مِن ضَرِيعٍ ﴿٦﴾ لَّا يُسْمِنُ وَلَا يُغْنِي مِن جُوعٍ ﴿٧﴾ ﴾
Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux
﴿ (1). T'est-il parvenu le récit de l'enveloppante ? (2). Ce jour-là, il y aura des visages humiliés, (3). préoccupés, harassés. (4). Ils brûleront dans un Feu ardent, (5). et seront abreuvés d'une source bouillante. (6). Il n'y aura pour eux d'autre nourriture que des plantes épineuses, (7). qui n'engraissent, ni n'apaisent la faim. ﴾

Le sort des réprouvés au Jour de la Résurrection (V1-7)

﴿ **T'est-il parvenu le récit de l'enveloppante ?** ﴾ « Al-Ghâshiya » (الْغَاشِيَة) est un des noms du Jour de la Résurrection, comme l'indiquent Ibn 'Abbâs, Qatâda et Ibn Zayd.[1374] Il est nommé ainsi parce qu'il enveloppera tous les hommes.

﴿ **Ce jour-là, il y aura des visages humiliés** ﴾, cette humilité ne leur sera d'aucun secours, comme l'indique Ibn 'Abbâs ﷺ.

[1373] *Al-Muwatta'* (1/111), Abû Dâwud (1/670), An-Nasâ'î (3/112), Muslim (2/598), Ibn Mâjah (1/355).

[1374] At-Tabarî (24/381).

Ils seront ﴿ **préoccupés, harassés** ﴾, fatigués d'avoir œuvré sur Terre, mais malgré ces œuvres, ﴿ **ils brûleront dans un Feu ardent.** ﴾ On rapporte que 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ rapporte être passé devant un monastère, dans lequel s'était retiré un moine. 'Umar l'interpela et le moine le regarda du haut du monastère. Le voyant, 'Umar se mit à pleurer. Lorsqu'on lui en demanda la raison, il répondit : « Je me suis rappelé les propos d'Allah : ﴿ **Ce jour-là, il y aura des visages humiliés, préoccupés, harassés. Ils brûleront dans un Feu ardent** ﴾ et c'est pourquoi j'ai pleuré. »[1375]

Ibn 'Abbâs ﷺ indique d'ailleurs que ce verset ﴿ **préoccupés, harassés** ﴾ concerne les chrétiens.[1376]

Quant à 'Ikrima et As-Suddî, ils expliquent que puisqu'ils auront œuvré dans le bas-monde en mal, vivant dans le péché, ils se trouveront harassés par la douleur en Enfer.

Ils ﴿ **seront abreuvés d'une source bouillante** ﴾, à la chaleur la plus intense, une source en ébullition. ﴿ **Il n'y aura pour eux d'autre nourriture que des plantes épineuses, qui n'engraissent, ni n'apaisent la faim.** ﴾ Le « darî' » (ضَرِيع) est un arbre de l'Enfer, selon Ibn 'Abbâs ﷺ, un petit arbre épineux, selon 'Ikrima. Mujâhid explique qu'il s'agit d'une plante vénéneuse appelée « darî' » une fois desséchée.[1377]

﴿ **Il n'y aura pour eux d'autre nourriture que des plantes épineuses, qui n'engraissent, ni n'apaisent la faim.** ﴾ Il s'agit d'une nourriture répugnante, tant par son odeur que par son goût, elle n'est pas nourrissante et ne soulage pas de la douleur de la faim.

﴿ وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاعِمَةٌ ﴿٨﴾ لِّسَعْيِهَا رَاضِيَةٌ ﴿٩﴾ فِي جَنَّةٍ عَالِيَةٍ ﴿١٠﴾ لَّا تَسْمَعُ فِيهَا لَاغِيَةً ﴿١١﴾ فِيهَا عَيْنٌ جَارِيَةٌ ﴿١٢﴾ فِيهَا سُرُرٌ مَّرْفُوعَةٌ ﴿١٣﴾ وَأَكْوَابٌ مَّوْضُوعَةٌ ﴿١٤﴾ وَنَمَارِقُ مَصْفُوفَةٌ ﴿١٥﴾ وَزَرَابِيُّ مَبْثُوثَةٌ ﴿١٦﴾ ﴾

﴿ (8). Ce jour-là, il y aura des visages épanouis, (9). contents de leurs efforts, (10). dans un haut jardin, (11). où ils n'entendent aucune futilité. (12). Là, il y aura une source coulante. (13). Là, il y aura des divans élevés (14). des coupes à leur portée, (15). des coussins alignés (16). et des tapis étalés. ﴾

[1375] 'Abdu-r-Razzâq (2/299), Al-Hâkim (2/522).
[1376] *Fath Al-Bârî* (8/570).
[1377] *Fath Al-Bârî* (8/570).

La félicité dont jouiront les gens du Paradis (V8-16)

Après avoir parlé du sort des réprouvés, le Très-Haut décrit ici celui des bienheureux au Jour de la Résurrection : ﴿ **Ce jour-là, il y aura des visages épanouis** ﴾, témoignant de leur bien-être, pour récompense de leurs bonnes œuvres, ﴿ **contents de leurs efforts, dans un haut jardin** ﴾, élevé et magnifique, empli de sérénité, ﴿ **où ils n'entendent aucune futilité** ﴾, aucun propos vil et inutile, comme Allah le dit dans d'autres versets, parmi lesquels :

﴿ لَّا يَسْمَعُونَ فِيهَا لَغْوًا إِلَّا سَلَٰمًا ۖ وَلَهُمْ رِزْقُهُمْ فِيهَا بُكْرَةً وَعَشِيًّا ﴿٦٢﴾ ﴾

﴿ **On n'y entend nulle parole insignifiante ; seulement : « Paix ! », et leur nourriture leur sera servie, matin et soir.** ﴾ [1378]

﴿ **Là, il y aura une source coulante** ﴾, coulant librement. L'article indéfini a ici valeur de pluriel ; il y aura en effet plusieurs sources.

Abû Hurayra ﷺ rapporte cette parole du Messager d'Allah ﷺ : « **Les rivières du Paradis jaillissent de sous les collines - ou les montagnes - de musc.** »[1379]

﴿ **Là, il y aura des divans élevés** ﴾, confortables, élevés et épais, sur lesquels seront installées les houris aux grands yeux. Certains affirment que lorsque les élus du Paradis voudront y prendre place, ces sièges élevés s'abaisseront pour eux.

Ils auront aussi ﴿ **des coupes à leur portée** ﴾, mises à leur disposition, qu'ils consommeront à volonté, selon leurs désirs, ﴿ **des coussins alignés** ﴾, des oreillers, ﴿ **et des tapis étalés** ﴾ placés çà et là, pour ceux qui voudront s'asseoir.

﴿ أَفَلَا يَنظُرُونَ إِلَى ٱلْإِبِلِ كَيْفَ خُلِقَتْ ﴿١٧﴾ وَإِلَى ٱلسَّمَآءِ كَيْفَ رُفِعَتْ ﴿١٨﴾ وَإِلَى ٱلْجِبَالِ كَيْفَ نُصِبَتْ ﴿١٩﴾ وَإِلَى ٱلْأَرْضِ كَيْفَ سُطِحَتْ ﴿٢٠﴾ فَذَكِّرْ إِنَّمَآ أَنتَ مُذَكِّرٌ ﴿٢١﴾ لَّسْتَ عَلَيْهِم بِمُصَيْطِرٍ ﴿٢٢﴾ إِلَّا مَن تَوَلَّىٰ وَكَفَرَ ﴿٢٣﴾ فَيُعَذِّبُهُ ٱللَّهُ ٱلْعَذَابَ ٱلْأَكْبَرَ ﴿٢٤﴾ إِنَّ إِلَيْنَآ إِيَابَهُمْ ﴿٢٥﴾ ثُمَّ إِنَّ عَلَيْنَا حِسَابَهُم ﴿٢٦﴾ ﴾

﴿ **(17). N'ont-ils pas remarqué comment les chameaux ont été créés, (18). et comment le ciel a été élevé, (19). les montagnes dressées (20). et la terre nivelée ? (21). Eh bien, rappelle ! Ton rôle consiste à rappeler, (22). et tu n'as aucune autorité sur eux. (23). Quant à celui qui tourne le dos et ne croit pas, (24). alors Allah le châtiera du plus grand châtiment. (25). Vers Nous se fera leur retour. (26). Ensuite, c'est à Nous de leur demander compte.** ﴾

[1378] S19 V62. Voir aussi S52 V23 et S56 V25-26.

[1379] Ibn Hibbân (2622).

Invitation à la méditation (V17-20)

Le Très-Haut exhorte ici Ses créatures à contempler Sa création en disant : ﴿ **N'ont-ils pas remarqué comment les chameaux ont été créés** ﴾, le chameau est mentionné ici parce qu'il était l'animal le plus utilisé par les Arabes. C'est une créature tout à fait remarquable en cela que, bien que forte et robuste, elle est aussi docile et accepte de se faire guider par le plus faible des hommes, transportant ses charges les plus lourdes. Son lait et sa viande sont consommés.

﴿ **Et comment le ciel a été élevé** ﴾, comme Allah le dit ailleurs :

﴿ أَفَلَمْ يَنظُرُوٓاْ إِلَى ٱلسَّمَآءِ فَوْقَهُمْ كَيْفَ بَنَيْنَٰهَا وَزَيَّنَّٰهَا وَمَا لَهَا مِن فُرُوجٍ ﴿٦﴾ ﴾

﴿ **N'ont-ils donc pas observé le ciel au-dessus d'eux comment Nous l'avons bâti et embelli sans la moindre fissure ?** ﴾ [1380]

﴿ **Les montagnes dressées** ﴾, solidement ancrées dans la terre, maintenant celle-ci stable et préservée des secousses, ﴿ **et la terre nivelée** ﴾, étendue et aplanie. Allah exhorte les bédouins à tirer profit des créations qui s'offrent à leurs yeux au quotidien, démontrant le pouvoir de leur Créateur et Sa toute-puissance, Lui qui est le seul Digne d'adoration.

A ce propos, il convient de mentionner le récit de Dimâm Ibn Tha'laba, un bédouin venu interroger le Prophète ﷺ en disant : « Ô Muhammad, ton émissaire est venu nous annoncer que tu prétends être le Messager d'Allah !

– Il a dit vrai.

– Qui a créé le ciel ?

– Allah !

– Qui a créé la Terre ?

– Allah !

– Qui a érigé ces montagnes et y a placé ce qu'elles recèlent en leur sein ?

– Allah !

– Par Celui qui a créé le ciel et la Terre, qui a érigé ces montagnes ; Allah t'a-t-Il réellement envoyé ?

– Oui !

– Ton émissaire prétend que cinq prières quotidiennes nous sont prescrites.

– Il a dit vrai.

[1380] S50 V6.

– Par Celui qui t'a envoyé ! Allah a-t-Il réellement ordonné cela ?

– Oui !

– Ton émissaire prétend qu'une aumône prélevée sur nos biens nous est prescrite.

– Il a dit vrai.

– Par Celui qui t'a envoyé ! Allah a-t-Il réellement ordonné cela ?

– Oui !

– Ton émissaire prétend qu'un pèlerinage à la Maison sacrée est prescrit à toute personne en ayant les moyens.

– Il a dit vrai. », répondit le Prophète ﷺ.

Se tournant pour partir, l'homme dit : « Par Celui qui t'a envoyé avec la vérité ! Je me contenterai de cela sans rien n'y ajouter ni rien en diminuer ! » **« S'il dit vrai, il entrera certes au Paradis ! »**, répondit le Messager d'Allah ﷺ.[1381]

Au Prophète ﷺ n'incombe que la transmission du message (V21-22)

﴿ **Eh bien, rappelle** ﴾ aux hommes le message. ﴿ **Ton rôle consiste à rappeler, et tu n'as aucune autorité sur eux** ﴾, tu ne peux pas les forcer, selon Ibn 'Abbâs et Mujâhid[1382], comme Allah le dit ailleurs :

﴿ فَإِنَّمَا عَلَيْكَ ٱلْبَلَٰغُ وَعَلَيْنَا ٱلْحِسَابُ ﴿٤٠﴾ ﴾

﴿ **(...) Seule la transmission [du message] t'incombe, et le règlement de compte Nous revient.** ﴾[1383]

Jâbir رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« On m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah. Celui qui en atteste verra son sang et ses biens préservés de moi, sauf pour ce qu'elle implique comme droit, et son règlement de compte incombe à Allah. »** Puis, il récita : **﴿ Eh bien, rappelle ! Ton rôle consiste à rappeler, et tu n'as aucune autorité sur eux. ﴾**[1384]

[1381] Ahmad (3/143), Al-Bukhârî (63), Muslim (1/41), Abû Dâwud (486), At-Tirmidhî (619), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 2401, 2402), Ibn Mâjah (1402).

[1382] At-Tabarî (24/390).

[1383] S13 V40.

[1384] Ahmad (3/300), Muslim (1/53, 52), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (9/265), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/514), *Fath-Al-Bârî* (1/95).

Menace à l'encontre de celui qui se détourne (V23-26)

﴿ **Quant à celui qui tourne le dos** ﴾ de par ses actes, en renonçant à œuvrer, ﴿ **et ne croit pas** ﴾ en son cœur, réfutant aussi la foi par la bouche, comme Allah le dit dans cet autre verset :

﴿ فَلَا صَدَّقَ وَلَا صَلَّىٰ ﴿٣١﴾ وَلَٰكِن كَذَّبَ وَتَوَلَّىٰ ﴿٣٢﴾ ﴾

﴿ **Mais il n'a ni cru, ni fait la prière, par contre, il a démenti et tourné le dos.** ﴾ [1385]

﴿ **Alors Allah le châtiera du plus grand châtiment. Vers Nous se fera leur retour** ﴾, leur destin est de retourner vers Nous, ﴿ **ensuite, c'est à Nous de leur demander compte** ﴾ au sujet de leurs actes en les récompensant pour le bien et en les punissant pour le mal.

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Al-Ghâshiya, louange à Allah !

[1385] S75 V31-32.